





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-308**

Séance publique du

23 juin 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170623- lmc1111728-DE-1-1
Date de signature : 27/06/2017
Date de réception : mardi 27 juin 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CENTRES SOCIAUX LOU CASTEU/JEAN-PAUL COSTE/LA GRANDE BASTIDE-
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT-SOLDE**

Le 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Alexandre GALLESE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Edouard BALDO, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
 Direction de la Politique de la Ville et
 Rénovation urbaine

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 23 JUIN 2017

Nomenclature : 8.5
 Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CENTRES SOCIAUX LOU CASTEU/JEAN-PAUL COSTE/LA GRANDE BASTIDE-
 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT-SOLDE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle de partenariat (DCM 2014-505 du 16 décembre 2014), la Ville d'Aix-en-Provence soutient substantiellement le fonctionnement général de nos sept centres sociaux agréés par la Caisse d'Allocations familiales.

Il s'agit précisément :

- du centre social et culturel Marie -Louise Davin situé à Puyricard,
- du centre socioculturel Aix Nord situé dans les quartiers des Hauts D'Aix,
- du centre social ADIS les Amandiers situé au Nord du Jas de Bouffan,
- du centre social et culturel Lou Casteu situé au Sud du Jas de Bouffan,
- du centre social et culturel la Provence situé à Encagnane,
- du centre social et culturel la Grande Bastide situé au Val Saint André,
- du centre social et culturel Jean Paul Coste situé dans les quartiers Sud.

Ainsi, il leur est versé annuellement en complément des participations des différents partenaires institutionnels de la Convocation Cadre des Bouches du Rhône (L'Etat, La Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental et le Conseil Régional) une subvention globale de fonctionnement qui s'élève pour l'ensemble de nos sept centres sociaux à 472 174 € par an.

Par délibération du 03 février 2017, vous avez validé la subvention annuelle 2017 des centres

sociaux Marie-Louise Davin, ADIS les Amandiers, Aix-Nord et la Provence.

Par ailleurs, le Conseil Municipal du 13 décembre 2016 (N°DL2016-636), a accordé un acompte de 50% de la subvention annuelle aux centres sociaux Lou Casteu, la Grande Bastide et Jean-Paul Coste.

NOM	TYPE	OBJET DE L'ATTRIBUTION	N° CONVENTION OU N° AVENANT				
				MONTANTS ATTRIBUES (en €)	SUBVENTIONS ATTRIBUEES (en €)	SUBVENTIONS ATTRIBUEES	SUBVENTIONS PROPOSEES
				ANNEE 2015	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2017
CSC LAGRANDE BASTIDE	F	SOLDE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	epo 16/12/2014	63 277,00 €	63 277,00 €	27 953,50 €	35 323,50 €
CSC LOU CASTEU	F	SOLDE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	epo 16/12/2014	66 141,00 €	66 141,00 €	29 385,50 €	36 755,50 €
CSC JEAN-PAUL COSTE	F	SOLDE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	epo 16/12/2014	63 277,00 €	63 277,00 €	27 953,50 €	35 323,50 €

Il conviendrait donc de valider l'attribution du solde des subventions pour ces trois équipements intergénérationnels comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ces propositions ont été validées en date du 18 mai 2017.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** pour chaque structure l'attribution du solde de la subvention annuelle de fonctionnement 2017 ;

- **DIRE** que la somme globale d'un montant de 107 402,50€ (cent sept mille quatre cent deux et cinquante centimes) sera imputée sur la ligne budgétaire 924 22 6574 1738 qui présentera les disponibilités suffisantes.

DL.2017-308 - CENTRES SOCIAUX LOU CASTEU/JEAN-PAUL COSTE/LA GRANDE
BASTIDE- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT-SOLDE -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Sophie JOISSAINS Michael ZAZOUN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/06/2017
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»